

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 337 Subvention (250.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu la délibération 2019 DAE 226 en date du 12 juillet 2019 autorisant la Maire de Paris à signer une convention avec l'État dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » et à conclure toutes conventions qui seraient rendues nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019 - 2019 DAE 218 - relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'équipement et de fonctionnement 2018-2020 pour permettre la mise en lumière de l'avenue des Champs-Élysées ;

Vu la convention pluriannuelle d'équipement et de fonctionnement 2018-2020 pour la mise en lumière des Champs-Élysées signée le 10 octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020 relative à l'attribution d'une subvention d'investissement et de fonctionnement au Comité Champs-Élysées (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'équipement et de fonctionnement 2018-2020 signée le 10 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 27 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2018-2020, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Comité Champs-Élysées (8e).

Article 2 : une subvention de 250.000 euros est attribuée au Comité Champs-Élysées situé 34, avenue des Champs-Élysées à Paris 8e (62322 - 2019_10035 / 2019_10076) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 dont 80.000 euros proviennent du fonds d'aide de l'État versé à la Ville dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces ». Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 580.000 euros.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO